

CONSEIL DES MINISTRES DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2015

Adoption du décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Au terme de ce décret, le gouvernement donne mandat à cette structure placée sous la tutelle du ministre des Postes et de l'Economie numérique de relever les défis de la régulation dans les secteurs des communications électroniques et des postes qui sont aujourd'hui guidés par les principes d'administration et de gestion axés sur les résultats.

Le présent décret dote l'Autorité de Régulation des communications Electroniques et des Postes d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle viendra remplacer l'actuelle Autorité de Réglementation des Postes et de Télécommunication (ARTP) afin de mieux tenir compte des changements intervenus dans le secteur des télécommunications.